



LETTRE DU MAIRE

GUILAINE DEBRAS

#1 - OCTOBRE 2014

Édito Page 2

La qualité de vie, ça se cultive ! Page 2

Le développement du lien, de la convivialité, de l'écoute et des échanges est au cœur du projet municipal pour apporter aux Biotois une meilleure qualité de vie. Plusieurs actions ont été engagées en ce sens par l'équipe municipale depuis le mois d'avril.

La ville en marche

Page 3

Durant ces six premiers mois de mandat, les élus ont travaillé de concert avec les services municipaux pour lancer les grands projets d'aménagement en matière d'organisation du territoire, de sauvegarde du patrimoine, de sécurisation, de risques majeurs et de logements.

Renforcer l'attractivité du territoire Page 4

La Municipalité souhaite mettre en œuvre une politique culturelle ambitieuse destinée à animer Biot tout au long de l'année. Afin de rendre la commune attractive l'équipe municipale souhaite également tisser des liens avec les acteurs économiques du territoire et favoriser l'installation de nouvelles entreprises pour dynamiser l'économie locale.

Tribune libre Page 4

Et demain, Madame le Maire ?

Page 4



Engagés dans l'action !

Territoire stimulant et porteur d'avenir, **Biot est une ville qui mérite un engagement de tous les instants.** Depuis le mois d'avril, au lendemain des résultats des élections, la nouvelle équipe municipale s'est attachée à mettre en œuvre de nombreux projets et tracer ainsi les premières lignes de son programme pour Biot.

Des axes forts ont guidé les élus dans leurs actions et contribueront à dessiner le Biot de demain. **Le développement du lien** entre les habitants, les acteurs économiques du territoire et la mairie en mettant au cœur du projet la participation citoyenne est un des objectifs de la Municipalité. La mise en place des premiers Conseils de Quartiers (p.2) en ce mois d'octobre concrétise ainsi cette volonté de placer **la population au centre de l'action communale.** La priorité est aussi donnée à **un aménagement durable et**

responsable du territoire pour répondre aux besoins des Biotois tout en veillant à **préserver l'environnement et la stabilité du budget communal.** Un projet plus juste aux Bâchettes (p.3) est lancé et s'insère également dans une vision globale d'aménagement du territoire comprenant : le lien, le développement économique, les services publics et les modes de déplacements.

Enfin, l'équipe municipale met en place les outils qui permettront de **renforcer l'attractivité du territoire** (p.4) en axant

sa vision sur **une politique culturelle ambitieuse** destinée notamment à attirer des visiteurs à Biot toute l'année. L'accent est également mis sur le développement économique, l'objectif étant de **fédérer les acteurs du territoire tout en attirant de nouvelles forces vives sur la commune.** La gestion des finances communales sera quant à elle maîtrisée pour **garantir équilibre et sérénité aux comptes publics** tout en effectuant les investissements nécessaires à la réalisation du projet municipal.

La Lettre du Maire
éditée par la Ville de Biot

Directeur de la publication et
de la rédaction
Guilaine Debras, Maire de Biot

Rédaction
Service Communication
Contact : 04 92 91 55 95
www.biot.fr - communication@biot.fr

Infographie / Mise en page / Photos
Service Communication

Impression
Trulli - Imprimé en 6000 exemplaires
N°ISNN : 1250-7415

BIOT
la créative

É D I T O



Chères Biotaises,
chers Biotais,

Voici déjà 6 mois que mon équipe municipale et moi-même œuvrons chaque jour pour Biot avec enthousiasme et détermination.

Durant ces 6 derniers mois, je suis allée à la rencontre de nombreux acteurs du territoire tels que la CASA, nos syndicats intercommunaux, nos entreprises, nos associations, nos universités et nos écoles supérieures. Je veux comprendre et évaluer au mieux les composantes de notre commune pour envisager des partenariats d'avenir avec nos forces vives.

Depuis le début de notre mandat, je me tiens disponible chaque samedi matin lors de ma permanence sans rendez-vous pour accueillir tous les Biotais. J'ai déjà pu échanger avec plus de 130 d'entre vous et étudier avec attention vos projets ou vos demandes. J'ai également eu plaisir à vous retrouver lors des nombreux événements de la commune. L'échange et l'écoute sont essentiels pour que j'assure au mieux la fonction pour laquelle j'ai été élue.

Ces premiers mois d'action ont permis le lancement de nombreux projets. Outre les grands travaux d'investissement que vous trouverez dans cette publication, je citerai la mise en place des rythmes scolaires dont la démarche a été saluée par l'Inspection Académique, les ateliers de concertation avec les commerçants pour mieux connaître leurs besoins, le colloque sur la laïcité, et bien sûr, le début des négociations de résiliation du contrat de parking payant avec Vinci Park.

Pour mettre en œuvre notre projet municipal, nous avons réorganisé l'ensemble des services municipaux en cohérence avec celui-ci. Nous avons notamment recruté un directeur des Services Techniques.

Enfin, j'ai le plaisir de m'adresser à vous à travers un nouveau support, une *Lettre du Maire* complètement repensée. Ce premier numéro vous présente les six premiers mois de nos actions pour Biot. Vous recevrez *La Lettre du Maire* chaque trimestre dans votre boîte aux lettres en alternance avec votre magazine municipal *Biot Infos* qui lui aussi nécessite d'être réactualisé. Il vous reviendra en janvier dans sa nouvelle forme mais toujours près de vous et plus proche de l'actualité biotoise.

Ces nouveaux supports s'inscrivent dans le cadre de notre projet de territoire. Je veux construire une identité partagée par tous les Biotais : Biotais de toujours et nouveaux Biotais. Je souhaite désormais capitaliser sur les innombrables atouts de Biot en affirmant son caractère innovant et créatif pour que notre commune soit et demeure un territoire attractif où l'on souhaite s'installer et où il fait bon vivre.

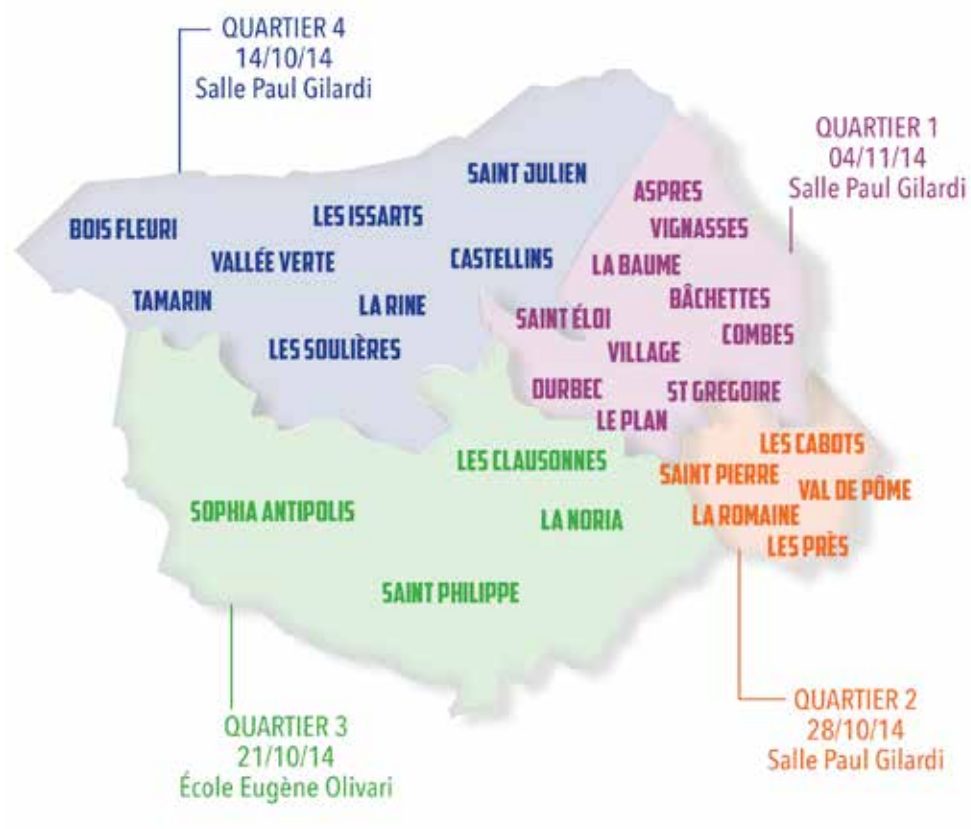
Biot a puisé dans sa terre d'imagination son énergie et ses ressources et s'affirme aujourd'hui comme Biot la créative. Nous avons ainsi créé une nouvelle identité visuelle, dévoilée le 30 septembre dernier, valorisant le territoire, les habitants, le patrimoine, l'avenir et la créativité de Biot.

Au plaisir d'avancer ensemble, bien sincèrement,

Guilaine DEBRAS
Maire de Biot
Vice-présidente de la CASA

La qualité de vie, ça se cultive !

Le développement du lien, de la convivialité, de l'écoute et des échanges est au cœur du projet municipal pour apporter aux Biotais une meilleure qualité de vie. Plusieurs actions ont été engagées en ce sens par l'équipe municipale depuis le mois d'avril.



La carte des Conseils de Quartiers

Conseils de quartiers Espaces de démocratie

La démocratie participative voit le jour à Biot depuis le 14 octobre 2014, date du premier des 4 Conseils de Quartiers biotois. Leur finalité est de recréer du lien entre les habitants, l'équipe municipale et les services de la Mairie. Ces Conseils de Quartiers vont permettre aux Biotais de s'exprimer, donner leur avis, faire des propositions et de s'informer sur les projets en cours. Le tout sur des sujets très divers mais qui concernent la commune et son fonctionnement : transports, cadre de vie, animations, aménagements urbains, sécurité... Ils participeront aussi, à plus long terme, à l'élaboration du budget d'investissement de la commune. Il s'agit donc d'un lieu d'échanges et de partage qui va renforcer la concertation et la démocratie participative, pour mieux répondre aux besoins des Biotais.

Les quatre Conseils de Quartiers permettront de couvrir l'ensemble de la Commune. Ils sont ouverts à tous les citoyens habitant ou travaillant à Biot, sur la base du volontariat. « *Ce projet est la concrétisation d'un projet phare de l'équipe municipale* », explique Michel Mazuet, 1^{er} adjoint au Maire délégué à la Population, aux Quartiers et aux Transports, porteur du projet avec le service Population et Citoyenneté et Magali Besson, coordinatrice des projets municipaux. Rendez-vous « 100% citoyen » est donc donné les 14, 21 et 28 octobre ainsi que le 4 novembre pour le 1^{er} Conseil de Quartiers de votre secteur.

Renseignements : Service Population et Citoyenneté - 04 92 91 52 12 / conseildesquartiers@biot.fr

Politique sociale Un cap précis est donné

La Municipalité, au travers du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

lance dans une Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Cette analyse d'ampleur consiste à la fois à identifier les besoins des différents publics (personnes âgées, personnes handicapées, familles, enfants et jeunes, personnes en difficultés, sans-domicile fixe...) dans différents champs sociaux tels que l'insertion professionnelle, l'emploi, la santé, le logement, l'accès aux loisirs, l'éducation, la formation, etc. et à recenser l'offre sociale du territoire.

« *L'objectif est de dégager de grandes tendances dans ces domaines pour ensuite proposer une offre sociale au plus près de la réalité des besoins, et d'anticiper certaines évolutions* », explique Gérard Vincent, Vice-président du CCAS, Conseiller Municipal délégué à la Vie sociale et aux Solidarités et porteur du projet avec l'équipe du CCAS.

Deuil Le service public pour un véritable accompagnement des familles

La Municipalité de Biot vient d'initier la création d'un service de pompes funèbres municipal. Cet engagement fort répond à la volonté de la commune d'accompagner les familles dans tous les moments de la vie. Ce service public funéraire consistera à accueillir les familles endeuillées et à les accompagner dans l'organisation des obsèques depuis la déclaration de décès. À travers la création de pompes funèbres municipales, la Municipalité veut permettre à tous les Biotais de bénéficier d'un service de proximité à un coût maîtrisé. L'ouverture au public du service funéraire municipal est prévue pour le dernier trimestre de l'année 2015. Ce projet est porté par Michel Mazuet, 1^{er} adjoint au Maire délégué à la Population, aux Quartiers et aux Transports et le service Population et Citoyenneté.

Entre générations Mémoires de Biotois

Sur une idée de Gérard Vincent, Vice-président du CCAS, Conseiller Municipal délégué à la Vie sociale et aux Solidarités, les membres de l'atelier d'écriture Kaléidoscope recueilleront la parole des Anciens. L'objectif de cette collaboration serait de publier ces témoignages pour faire revivre et transmettre l'héritage de la ville et de ses habitants. En parallèle, dans un grand trait d'union entre les générations, ces grands témoins de l'histoire de Biot pourraient intervenir auprès des plus jeunes, dans les écoles de la commune.

Plateau d'évolution sportif Retrouver la convivialité

L'équipe municipale a souhaité redonner accès au plateau d'évolution sportif aux habitants du quartier Saint Philippe pendant les week-ends. Parfait pour les familles et les jeunes pour apprendre à faire du vélo ou du roller, ce plateau est un espace retrouvé de convivialité offrant, en plus, une vue magnifique sur le littoral.

Rythmes scolaires Réforme en toute quiétude

La réforme des rythmes scolaires a été abordée par la Municipalité à Biot avec anticipation, sérieux et concertation. De fait, la rentrée s'est déroulée dans la sérénité. Un premier bilan sera néanmoins réalisé pendant les vacances de la Toussaint et les ajustements nécessaires seront pris en compte par la Municipalité. La réforme des rythmes scolaires est portée à Biot par Claudette Brosset, adjointe au Maire, déléguée à la Vie scolaire et aux Loisirs.



Vue aérienne de Biot

La ville en marche

Durant ces six premiers mois de mandat, les élus ont travaillé de concert avec les services municipaux pour lancer les grands projets d'aménagement en matière d'organisation du territoire, de sauvegarde du patrimoine, de sécurisation, de risques majeurs et de logements.

Aménagement du territoire Bâchettes : démarrage des travaux en novembre

Recentrer le projet d'aménagement du secteur des Bâchettes autour d'un budget raisonnable et en cohérence avec les besoins réels des Biotais : voici l'engagement de l'équipe municipale.

DES ENGAGEMENTS CONCRETS

Afin de permettre la réalisation d'un projet plus juste aux Bâchettes, une première délibération a été adoptée dès le début du mandat mettant fin aux négociations avec le lauréat de l'Appel Public à Projets pour le projet immobilier. Dans un même temps, il a été décidé de résilier le contrat de délégation de service public avec Vinci Park pour la réalisation d'un parking payant. Guilaine Debras est actuellement en cours de négociations avec le délégataire pour mettre fin à ce contrat de la manière la plus avantageuse pour la commune. Les orientations du nouveau projet des Bâchettes ont ensuite été adoptées au Conseil Municipal du 19 mai 2014. Enfin, le permis de démolir les bâtiments abritant anciennement la Police Municipale et l'Espace Multimédia, calade des Bâchettes (parcelles BD 122 à 126) a été déposé fin septembre pour réaliser l'aménagement porté par la Municipalité.

RÉPONDRE AUX BESOINS IMMÉDIATS DES BIOTOIS

Au terme d'une analyse approfondie du secteur des Bâchettes, il est apparu qu'une première phase de travaux pouvait être engagée au plus vite pour solutionner les difficultés de stationnement. En effet, il s'agit d'abord de rénover le parking actuel pour rendre les places existantes plus accessibles. Les travaux qui seront engagés en novembre 2014 porteront sur la rénovation des places de surface, la suppression des boxes au profit de places plus aérées et la réfection des sols.

UN PROJET D'AMÉNAGEMENT GLOBAL EN CONCERTATION AVEC LA POPULATION Au-delà des besoins immédiats en stationnement, l'aménagement du secteur des Bâchettes doit répondre à plusieurs objectifs de développement du territoire : redynamiser la vie au village, le rendre attractif, et offrir à la population les services dont elle a besoin.

La Municipalité s'est ainsi engagée à créer de nouvelles places de parkings nécessaires aux visiteurs pour favoriser le développement économique et touristique de Biot mais aussi permettre au Biotais d'autres quartiers de revenir au village. L'engagement porte également sur la réalisation d'équipements publics favorisant le lien entre les habitants, la préservation de l'environnement et l'accessibilité du secteur.

Dès le mois de novembre, tous les Biotais, habitants et acteurs économiques, seront invités à une concertation afin de permettre de rédiger un programme détaillé des besoins exprimés en prenant en compte l'aspect paysager du site ainsi que les contraintes techniques et budgétaires. Le programme « concerté » sera une pièce du dossier du Juste Projet remis à trois équipes de maîtrise d'œuvre retenues pour concourir avant la fin de cette année.

Loi ALUR La Municipalité prend les devants

Dans l'optique de préserver le cadre de vie biotois tout en développant du logement pour tous et d'encadrer les dispositions de la loi ALUR pour les adapter au territoire, la Municipalité met en œuvre une quatrième modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En effet, la loi ALUR prévoit notamment la suppression du COS* pouvant entraîner une densification importante de l'urbanisation. Ces dispositions modifient les perspectives

d'aménagement du territoire. La commune doit ainsi modifier le pourcentage d'emprise au sol et celui de l'aménagement d'espaces verts pour prendre en compte ces espaces boisés et vallonnés et son fort caractère paysager. De plus, face au constat du rythme de construction de logements sociaux inférieur à celui prévu dans le Plan Local d'Habitat, l'équipe municipale souhaite renforcer les possibilités de construction d'habitations conventionnées en imposant dans le PLU, la réalisation de 30% de logements sociaux sur toute opération supérieure à 800m² de surface plancher. Garantir le droit au logement pour tous en va de la responsabilité politique, la Municipalité prend ainsi les mesures nécessaires pour répondre aux besoins croissants existants sur la commune.

NB : une enquête publique relative à la modification n°4 du PLU est en cours jusqu'au 31 octobre 2014, le dossier est mis à la disposition du public au Service Urbanisme du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ou consultable sur www.biot.fr

*Coefficient d'Occupation des Sols

Construction « Vivre ensemble » : la mixité privilégiée à St Eloi !

La Ville de Biot est propriétaire depuis de nombreuses années d'un terrain constructible sur plus d'1 hectare aux abords du chemin J. Durbec. Afin de favoriser la mixité sociale et fonctionnelle, la Municipalité a souhaité lancer un projet de construction de logements privés, sociaux et mixtes, accompagné d'équipements publics et créer ainsi une continuité avec le village notamment par la réalisation de cheminements piétons en accès direct et sécurisé. Ce projet porté par Gisèle Giunipero, adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, au Logement et à la Gestion des déchets, a pour vocation de développer les espaces de vie mixtes tout en dynamisant le quartier du village.

Lutte contre les inondations Le bassin des Horts sur la bonne voie

Après plusieurs années d'arrêt des négociations avec les propriétaires des terrains concernés pour l'implantation stratégique du bassin de rétention des Horts, Guilaine Debras, Maire de Biot, a pu reprendre des contacts prometteurs avec les nouveaux représentants des possesseurs des parcelles en vue de la réalisation de cet aménagement pour sécuriser la population face au risque d'inondations.

Voirie Saint Julien : la sécurité prime

Circuler à pieds et même en voiture dans le chemin de Saint Julien est souvent problématique du fait de l'absence de trottoirs sur la quasi-totalité de la voie et de l'étroitesse de la route.

Devant ce constat et pour répondre aux besoins des habitants du quartier, la Municipalité relance le projet d'élargissement du chemin de Saint Julien initié en 2003 et abandonné en 2008. Le projet a été revu pour se pencher sur la réalisation d'une entrée du chemin plus large et mettant en valeur la chapelle Notre Dame ainsi qu'une intégration paysagère des nouveaux aménagements. Il s'agit aussi d'élargir la voie sur les parties les plus dangereuses pour qu'elle atteigne une largeur d'au moins 5 m bordée d'un trottoir normé d'1,5 m.

Afin de réaliser ces travaux au plus près des besoins des Biotais, une enquête publique sera réalisée au cours du premier semestre 2015. Il sera également nécessaire d'acheter les parcelles indispensables à l'élargissement de la voie.

Patrimoine La chapelle Saint Roch bientôt restaurée

En septembre dernier, le permis de construire pour la restauration de la Chapelle St Roch a été déposé. Après instruction, et suivant les recommandations de la Direction des Affaires Culturelles, le chantier débutera au premier trimestre 2015 pour redonner à la chapelle son éclat d'antan et surtout sauvegarder le patrimoine communal. Cette restauration permettra également d'offrir aux Biotais et visiteurs un cadre plus esthétique à l'entrée du village.

Rappelons que la Chapelle Saint Roch est inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques. Une souscription est encore ouverte pour permettre à tous de faire un don et de participer ainsi à la restauration du patrimoine Biotais.

Renforcer l'attractivité du territoire

La Municipalité souhaite mettre en œuvre une politique culturelle ambitieuse destinée à animer Biot tout au long de l'année. Afin de rendre la commune attractive l'équipe municipale souhaite également tisser des liens avec les acteurs économiques du territoire et favoriser l'installation de nouvelles entreprises pour dynamiser l'économie locale. Enfin, pour garantir la stabilité financière, une gestion maîtrisée des finances communales est mise en place.



Les concerts au Jardin F. Mistral

Culture Pilier de l'attractivité

Pour la période estivale 2014 Biot a offert des événements pour tous les goûts, tous les âges et toutes les envies de l'été. Rythm'n Biot, les Mardis Marionnettes, les séances de cinéma en plein air, les concerts des Estivales du Conseil Général, la Fête Nationale et la Saint Julien : plus de 40 jours de manifestations et 70 activités proposées.

Afin de créer une cohérence et d'encourager les échanges culturels, la Municipalité a souhaité créer un service Culture et Initiatives Locales. Il regroupe ainsi la culture, le patrimoine, l'événementiel, les métiers d'art, la vie associative, le jumelage, le tourisme, l'Espace des Arts et de la Culture sous une même direction. Rassembler ces différents pôles autour d'un pilier central, la culture, affirme l'ambition de l'équipe municipale de faire de ses atouts

culturels, un des leviers du développement de la commune et du vivre ensemble.

L'objectif est notamment de développer 4 manifestations principales venant ponctuer les saisons au cours de l'année. Ces 4 manifestations tourneront autour de 4 thèmes différents afin de toucher un large public et de faire participer les Biotois. L'équipe municipale souhaite renforcer certains événements (Biot Nature & Environnement, le festival de marionnettes, le cinéma, les expositions temporaires, les conférences...), créer du lien avec les artistes et valoriser le patrimoine.

De plus, face à une demande toujours plus forte des inscriptions aux cours de l'Espace des Arts et de la Culture, Valérie Perez adjointe déléguée à la Culture, travaille sur un projet d'agrandissement de ce lieu cher aux Biotois dédié à l'éducation et à l'apprentissage culturel.

Finances Un développement maîtrisé

Comme toutes les collectivités locales, Biot participe au redressement des comptes publics. Malgré la baisse des dotations de l'État, Guilaine Debras et son équipe ont pris deux engagements importants.

Il n'y aura pas d'augmentation des taux des impôts municipaux pendant 6 ans. Ils avaient connu une forte hausse au début du précédent mandat assurant des ressources fiscales importantes à la commune.

Cependant, comme l'atteste la rétrospective 2008-2013 des comptes de la commune réalisée par le Trésorier payeur, et présentée au Conseil Municipal du 25 septembre dernier, l'endettement des 3 dernières années limite ses marges de manœuvre (au 31 décembre 2013 le poids de la dette était de 1800 € par habitant pour une moyenne de 873 € par habitant dans les communes de même importance).

La maîtrise de l'endettement de la commune est une nécessité, c'est le second engagement de la nouvelle équipe.

Le suivi rigoureux des dépenses et l'amélioration du fonctionnement des services susceptibles de dégager des économies est donc une préoccupation constante. Les projets d'investissement sur lesquels la nouvelle équipe municipale s'est engagée, seront réalisés, en adéquation avec les besoins des habitants et avec le développement maîtrisé de la commune.

NB : l'analyse rétrospective de la commune 2008-2013 réalisée par le Trésorier payeur fera l'objet d'une présentation dans le prochain Biot Infos et sera mise en ligne sur le site de la ville www.biot.fr.

Acteurs du territoire Les ressorts du développement économique

Ancrée dans une politique de développement économique basée sur le lien et les échanges, l'équipe municipale a décidé de créer un guichet d'accueil des futures entreprises, également ouvert aux structures existantes. Ce service permet d'accompagner les projets portés par les entreprises de la commune. Cette initiative a été soumise par l'adjoint délégué au développement économique, à l'économie sociale et solidaire et à la Ville numérique, Patrick Chagneau. Toujours dans la dynamique de création de liens avec les acteurs économiques, la Ville de Biot a souhaité enrichir les relations avec les commerçants en leur proposant de travailler sous la forme d'ateliers de concertation. Ces échanges doivent fédérer les commerçants pour aboutir à une offre cohérente ayant un meilleur impact commercial.

Fibre optique Les fils de la croissance

Le passage à la fibre optique a été réalisé le 10 septembre pour l'ensemble des bâtiments publics de la Ville de Biot. Véhicule indispensable d'échanges plus rapides, la fibre optique est le facteur de meilleures performances pour la ville comme pour les Biotois. D'après une étude du cabinet McKinsey, le web contribuerait à un quart de la progression du PIB de la France. La première technopole française étant en grande partie située sur le territoire de Biot, la commune intègre ainsi une logique de développement cruciale pour l'économie des entreprises de ce secteur. Cependant, certains quartiers biotois ne sont pas encore bien desservis par les opérateurs privés gestionnaires des réseaux internet et de téléphonie mobile. La Municipalité a entrepris des négociations pour la pose d'un système de raccordement haut débit.

Tribune libre

Une politique événementielle sans ambition

La municipalité vient de condamner l'avenir de la manifestation Biot et les Templiers.

C'est une décision de grande faiblesse à l'encontre de l'intérêt économique et du rayonnement de la commune.

Organiser ce rendez-vous médiéval, garantir

la sécurité des troupes et des 50 000 visiteurs, voilà un exercice très difficile, nous y sommes parvenus pendant 6 ans.

Biot fut successivement fief des Templiers puis des chevaliers de Malte, nos pierres en témoignent encore !

L'histoire nous appartient et les portes du temps ne doivent pas se refermer sur nos enfants, chevaliers et gentes dames.

Attention à ne pas politiser la culture!

Il ne faut pas se tromper d'objectif, ni se contenter d'un concours de farcis réunissant 3 candidats, d'un 14 juillet délaissé loin du village ou d'une fête des associations, « Un bide puissance 3 », selon Nice-Matin.

La culture et les événements doivent créer du lien social mais il n'est pas interdit d'être ambitieux, les Templiers en étaient un bel exemple.

*Jean-Pierre Dermit et l'équipe
« Restons forts pour Biot »*

Et demain Madame le Maire ?

Biot : Commune intelligente !

Je me suis engagée à emmener Biot dans le 21^{ème} siècle en pariant sur la Ville numérique qui est pour moi l'un des leviers essentiels du développement de Biot. Nous travaillons actuellement sur la refonte du site internet de la ville pour le moderniser et apporter aux Biotois des espaces de démocratie inexistantes à ce jour. Je souhaite aussi informatiser les écoles et surtout accompagner les professeurs des écoles et les élèves à l'utilisation de ces nouveaux matériels.

Je veux parier sur la jeunesse !

Les jeunes entre 15 et 25 ans à Biot ont trop longtemps été laissés pour compte, et notre devoir, en tant qu'élus, est d'accompagner les Biotois tout au long de leur vie. Nous souhaitons mettre en place un projet construit pour nos jeunes et leur dédier un espace, un « point jeunes » pour qu'ils soient intégrés dans la vie biotoise.

Être responsable face à l'environnement

Avec Michel Mazuet, 1^{er} adjoint en charge des transports, je suis en train de faire un travail de fond à la CASA pour repenser nos modes de déplacements et améliorer les transports en commun. Je veux également penser le développement de Biot en Smart City, la transition écologique doit associer technologie et innovation pour un avenir durable, une qualité de vie et l'optimisation de l'argent public. Deux axes pour commencer : la réduction et la prévention des déchets ainsi que la gestion la plus économe possible des consommations des bâtiments municipaux.